

BULLETIN ADHESION / DON 2024

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____

L'adhésion à l'Association n'est pas obligatoire mais elle est vivement recommandée pour soutenir la politique de développement des établissements en faveur de nos protégés. L'objectif du Conseil d'Administration de l'AFDAEIM est d'aller de l'avant pour défendre le droit des personnes en situation de handicap d'avoir accès à une vie personnelle, sociale et même professionnelle la plus épanouie possible. **Adhérez, devenez administrateur(trice)** car nous devons être solidaires pour faire aboutir les projets en cours et en initier de nouveaux, toujours dans le souci de trouver des solutions sur tout le parcours de vie des usagers ! D'avance, nous vous remercions de votre générosité et de votre soutien.

Vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

Être **Adhèrent** - Cotisation annuelle **2024** de **60 €**
Je souhaite adhérer à l'association AFDAEIM en tant que : -----(1)
« **Parent** » ou « **Ami** » ou « **Personne handicapée** »
Indiquer obligatoirement une seule des mentions ci-dessus, et rayer les autres.

Je verse en mon nom personnel, le montant pour l'année 2024 (Le nom du titulaire du chèque doit obligatoirement être le même que le nom du futur adhérent). A défaut, le chèque ne sera pas encaissé et la qualité d'adhérent ne sera pas validée).

Il est possible d'effectuer le versement par fractionnement sur 6 mois en 6 chèques (un chèque de 10 € à la date de demande d'adhésion et 5 chèques retirés mensuellement)

Être **Donateur** pour un montant à votre convenance :
 30 € 50 € 100 € Montant libre

Être **Adhèrent et Donateur**
 80 € 95 € 115€ 165 € Montant libre

Paiement par chèque à l'ordre de : AFDAEIM

Merci de renvoyer ce bulletin avec votre règlement à : AFDAEIM - 1 allée du Paradis - 93240 Stains

Précisions :

- ✓ Votre adhésion vous permet de voter aux Assemblées Générales et de participer aux instances associatives
- ✓ Votre don soutient l'association mais ne vous permet pas de voter aux Assemblées Générales ni de participer aux instances associatives
- ✓ Vos adhésions et dons vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant.
- ✓ Environ la moitié de la cotisation de 60 € est rétrocédée à l'UNAPEI (organisme national qui agit en faveur des personnes handicapées auquel l'AFDAEIM est adhérente).

Date : _____ Signature